

Document de Conférence 4E

Rapport du Comité des résolutions de la 43e Conférence Mondiale du Scoutisme sur les amendements aux projets de résolutions, y compris les projets d'objectifs du Plan Triennal 2024-2027 de l'OMMS et de la Stratégie pour le Scoutisme

À la date limite du mardi 20 août 2024 à 16h00 UTC+3, heure locale du Caire, le Comité des Résolutions avait reçu un total de vingt-deux (22) amendements.

De ces amendements, dix (10) étaient des amendements aux projets de résolution, neuf (9) étaient des amendements au plan triennal et trois (3) amendements à la stratégie pour le scoutisme.

Un (1) amendement au projet de résolution 2024-G "Vers une Conférence Mondiale du Scoutisme véritablement inclusive" a été jugé non conforme par le Comité des Résolutions, conformément aux lignes directrices relatives aux résolutions et amendements.

Tous les autres amendements ont été soigneusement étudiés par le Comité des résolutions sur la base du Document de conférence 2B : Lignes directrices pour les résolutions et les amendements. Lors de l'examen des amendements, nous avons veillé à la cohérence, à la clarification des projets de résolution et à l'absence de doublons. Ce faisant, le Comité des résolutions n'a pas pris en compte les ressources supplémentaires potentielles nécessaires si ces amendements sont acceptés par la Conférence.

Insérer toute autre considération.

Des résolutions de courtoisie accompagnent le rapport du Comité des Résolutions.

Bragi Björnsson

Au nom du Comité des résolutions de la 43^e Conférence Mondiale du Scoutisme

Langues

Les langues officielles de l'OMMS sont l'anglais et le français. Le Bureau Mondial du Scoutisme fera en sorte que tous les documents de la Conférence soient disponibles dans les deux langues. Dans la mesure du possible, le Bureau Mondial du Scoutisme essaiera de les rendre également disponibles en arabe et en espagnol. En cas de conflit résultant de l'interprétation de ce document de Conférence ou de tout autre document officiel de l'OMMS, le texte en anglais prévaudra.

Le tableau ci-dessous présente le processus de vote provisoire.

2024-A Adhésion des Organisation Membres	
2024-A Adhésion d'Organisation Membres	Déjà approuvé par la Conférence Mondiale du Scoutisme par le biais de référendums

Stratégie pour le Scoutisme		
Déclarations d'impact		
Amendement 1	Vote simple	Mexique, appuyé par la Colombie et le Royaume-Uni
Amendement 2	Vote simple	Portugal, appuyé de l'Angola, du Cabo Verde et de la Tchéquie
Priorités stratégiques pour le Mouvement Scout		
Aucun amendement n'a été reçu		
Priorités stratégiques pour l'Organisation Scout		
Amendement 3	Vote simple	Suisse, appuyé par le Ghana, le Pérou, l'Inde

2024-C Stratégie pour le Scoutisme	
No amendment received	
2024-C Stratégie pour le Scoutisme	Vote simple

Projet d'objectifs du Plan triennal mondial 2024-2027		
Innover dans le domaine de l'éducation		
Amendement 4	Vote simple	Autriche, appuyé par l'Allemagne, le Costa Rica, la Lituanie

Amendement 5	Vote simple	Autriche, appuyé par l'Allemagne, le Costa Rica, la Lituanie
Amendement 6	Vote Simple	Irlande et Scouts de Chine, appuyé par la Suisse, la Belgique et la Serbie
Améliorer la diversité et l'inclusion		
Amendement 7	Vote simple	Espagne, appuyé par l'Afrique du Sud et la Suède
Amendement 8	Vote simple	Autriche, appuyé par l'Allemagne, le Costa Rica, la Lituanie
Garantir la protection et le bien-être		
Aucun amendement n'a été reçu		
Valoriser le bénévolat		
Aucun amendement n'a été reçu		
Une organisation adaptée		
Amendement 9	Vote simple	Scouts de Chine, appuyé par la Nouvelle-Zélande, la Serbie, l'Irlande
Amendement 10	Vote simple	Autriche, appuyé par l'Allemagne, le Costa Rica, la Lituanie
Amendement 11	Vote simple	Scouts de Chine, appuyé par la Nouvelle-Zélande, la Serbie, l'Irlande
Amendement 12	Vote simple	Autriche, appuyé par l'Allemagne, le Costa Rica, la Lituanie
Une organisation capable de s'adapter		
Aucun amendement n'a été reçu		
Une organisation influente		

Aucun amendement n'a été reçu

2024-D Plan triennal mondial 2024-2027	
Aucun amendement n'a été reçu	
2024-D Plan triennal mondial 2024-2027	Vote simple

2024-E À l'abri de la maltraitance	
Aucun amendement n'a été reçu	
2024-E À l'abri de la maltraitance	Vote simple

2024-F Stratégie pour les événements de l'OMMS		
Amendement 13	Vote simple	Suède, appuyé par la Suisse
2024-F Stratégie pour les événements de l'OMMS (tel qu'amendé)	Vote simple	

2024-G Vers une Conférence Mondiale du Scoutisme réellement inclusive		
Amendement 14	Vote simple	Autriche, appuyé par la Macédoine du Nord, le Liechtenstein
Amendement 15	Vote simple	Italie, appuyé par le Brésil
Amendement 16	Vote simple	Italie, appuyé par le Brésil
2024-G Vers une Conférence Mondiale du Scoutisme réellement inclusive (tel qu'amendé)	Vote simple	

2024-H Politique mondiale en matière de santé mentale		
Amendement 17	Vote simple	Australie, appuyé par la Nouvelle-Zélande
2024-H Politique mondiale en matière de santé mentale (tel qu'amendé)	Vote simple	

2024-I Encourager la prévention de la violence basée sur le genre		
Amendement 18 (a et b)	Vote simple	Suède, appuyé par la Colombie, les États-Unis d'Amérique, l'Algérie, le Sri Lanka, le Rwanda
Amendement 19	Vote simple	Espagne, appuyé par Cabo Verde
2024-I Encourager la prévention de la violence basée sur le genre (tel qu'amendé)	Vote simple	

2024-J Vivre ensemble en paix		
Amendement 20	Vote simple	Australie, appuyé par la Nouvelle-Zélande
Amendement 21	Vote simple	Italie, appuyé par Madagascar
2024-J Vivre ensemble en paix (tel qu'amendé)	Vote simple	

2024-A Adhésion d'Organisations membres

Avancé par : Comité Mondial du Scoutisme

La Conférence,

- note avec plaisir l'admission des membres suivants au sein de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout*:
 - *Depuis le 24 Novembre 2022*
 - Association Scoute d'Antigua et Barbuda
 - *Depuis le 9 Août 2023*
 - Scoutisme Congolais
 - *Depuis le 9 Juin 2024*
 - Scouts et Guides du Mali
 - *Depuis le 16 Août 2024*
 - Scouts d'Albanie
- Prend note de la décision du Comité Mondial du Scoutisme de supprimer progressivement la Région Eurasie du Scoutisme à compter du 1er octobre 2023, ainsi que de l'ajustement subséquent des limites géographiques de la Région Européenne du Scoutisme et de la Région Asie-Pacifique du Scoutisme.**

** Déjà approuvés par la Conférence Mondiale du Scoutisme par le biais de référendums*

*** Ajoutés pour des raisons historiques*

Cette résolution a été mise à jour le 16 août 2024 pour refléter l'adhésion à l'OMMS du Mali et de l'Albanie, ainsi que pour enregistrer à des fins historiques la décision du Comité Mondial du Scoutisme de supprimer progressivement la Région Eurasie du Scoutisme.

Stratégie pour le Scoutisme

Avancé par : Comité Mondial du Scoutisme

VISION	
Être le mouvement de jeunesse le plus inspirant et inclusif du monde, qui crée des expériences d'apprentissages transformatrices pour chaque jeune, partout.	
DÉCLARATIONS D'IMPACT	
<u>Un monde en paix et inclusif</u> Le Scoutisme œuvrera à créer un monde pacifique et inclusif, à éliminer les discriminations et à garantir des opportunités sûres et égales pour tous.	
<u>Un monde façonné par la jeunesse</u> Le Scoutisme œuvrera à créer un monde façonné par les jeunes, où ils lèveront les obstacles et construiront des ponts, prendront des décisions éclairées et seront des citoyens actifs et responsables, en s'appuyant sur les compétences et les valeurs fondamentales acquises grâce au Scoutisme.	
<u>Un monde durable</u> Le Scoutisme œuvrera à construire des communautés résilientes, en éduquant et en permettant aux jeunes de s'adapter, d'atténuer, et d'agir face aux changements climatiques. Le Scoutisme sera un exemple et plaidera en faveur de la durabilité environnementale, de la résilience climatique, ainsi que des impacts positifs, tant au niveau local qu'à l'échelle mondiale.	Amendement 01 (proposé par le Mexique, appuyé par la Colombie et le Royaume-Uni) <u>Un monde durable</u> Le Scoutisme s'efforcera de bâtir des communautés résilientes en éduquant les jeunes et en leur donnant les moyens de s'adapter, d'atténuer et d'agir face au changement climatique, la pollution et à pour la conservation de la biodiversité. Le Scoutisme montrera l'exemple et plaidera en faveur de la durabilité environnementale , de la résilience

	climatique environnementale et des impacts positifs, tant au niveau local que mondial Amendement 02 (proposé par le Portugal, appuyé par l'Angola, le Cabo Verde et la Tchéquie) Le Scoutisme s'engagera à bâtir des communautés résilientes en éduquant les jeunes et en leur donnant les moyens d'agir face au changement climatique, en s'adaptant, en l'atténuant, et en équilibrant le développement économique, l'amélioration sociale et la préservation de l'environnement. Le Scoutisme donnera l'exemple et plaidera en faveur de la durabilité environnementale, économique et sociale, ainsi que de la résilience climatique et de l'impact positif, tant au niveau local que mondial.
PRIORITÉS STRATÉGIQUE POUR LE MOUVEMENT SCOUT	
<u>Innover dans l'éducation</u> Le Scoutisme inspirera les enfants et les jeunes en répondant à leurs besoins et intérêts, tout en leur offrant des expériences d'apprentissage basées sur les compétences et en innovant continuellement nos programmes éducatifs. Nous mettrons en œuvre ces programmes en renforçant l'utilisation de la Méthode Scoute à travers des solutions à la fois numériques et concrètes, tout en promouvant la diversité au sein du Mouvement Scout et en veillant à ce que le Scoutisme soit accessible, amusant, enrichissant et engageant.	
<u>Améliorer la diversité et l'inclusion</u> Les effectifs du Scoutisme refléteront la diversité des sociétés que le mouvement sert et traceront la voie pour accroître et élargir sa portée vers de nouvelles	

communautés.	
Nous éliminerons les obstacles, réinventerons le programme du Scoutisme, augmenterons notre portée, impliquerons des bénévoles plus diversifiés, et remodelerons nos organisations pour offrir à chaque jeune la possibilité de rejoindre le Scoutisme.	
<u>Garantir la protection et le bien-être</u> Le Scoutisme veillera à ce que les jeunes se sentent libres et confiants d'être eux-mêmes, en créant un environnement sûr pour l'aventure, où les enfants, les jeunes et les adultes dans le Scoutisme sont en bonne santé, protégés, et soutenus pour grandir. Nous adopterons une politique de tolérance zéro dans l'ensemble du Mouvement Scout pour prévenir les situations dangereuses et renforcer nos pratiques en matière de protection et de bien-être, qui sont essentiels à la réalisation de la mission du Scoutisme	
<u>Valoriser le bénévolat</u> Le Scoutisme recrutera, formera et fidélisera activement un groupe croissant et diversifié de bénévoles engagés et motivés pour offrir des programmes sûrs et de qualité à travers des expériences amusantes, significatives et enrichissantes. Nous offrirons des possibilités plus flexibles et accessibles en proposant aux bénévoles des expériences d'apprentissage pertinentes pour développer leurs compétences, qui seront utilisées et valorisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Scoutisme.	
PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR L'ORGANISATION	
<u>Une organisation adaptée</u> <u>Bonne gouvernance et viabilité financière</u> En tant qu'organisations adaptées, nous veillerons à mettre en place des structures	Amendement 03 (proposé par la Suisse, appuyé par le Ghana, le Pérou et l'Inde)

de gouvernance transparentes, responsables, efficaces et innovantes, qui reflètent la réalité, l'unité et la diversité de nos membres, ainsi qu'un engagement en faveur du leadership des jeunes. Nous assurerons une viabilité financière qui permettra au Mouvement Scout de se développer et de servir un nombre croissant de communautés locales à travers le monde Nos sources de revenus seront éthiques et diversifiées, reposant sur de solides stratégies de gestion financière et de mobilisation des ressources en collaboration avec les partenaires et les donateurs.	<u>Une organisation adaptée</u> <u>Bonne gouvernance et viabilité financière</u> En tant qu'organisations adaptées nous promouvrons des structures de gouvernance démocratiques, transparentes, responsables, efficaces et innovantes, qui reflètent la réalité, l'unité et la diversité de nos membres, tout en soutenant activement le leadership des jeunes. Nous assurerons une viabilité financière qui permettra au Mouvement Scout de se développer et de servir un nombre croissant de communautés locales à travers le monde Nos sources de revenus seront éthiques et diversifiées, reposant sur de solides stratégies de gestion financière et de mobilisation des ressources en collaboration avec les partenaires et les donateurs.
<u>Une organisation capable de s'adapter</u> <u>Mesure de l'impact et transformation numérique</u> En tant qu'organisations capables de s'adapter, nous répondrons aux besoins et aux intérêts des jeunes et des communautés que nous servons. Nous favoriserons l'innovation et accélérerons la transformation numérique à tous les niveaux de notre organisation. Nous prendrons des décisions éclairées pour augmenter l'impact du Scoutisme en nous appuyant sur des données solides, des rapports empiriques et des plateformes d'apprentissage, afin d'obtenir une compréhension claire et systématique de notre travail. <u>Une organisation influente Communications, partenariats et plaidoyer</u> En tant qu'organisations influentes, nous serons un acteur uni et pertinent, qui fait entendre sa voix, défini par nos valeurs et clairement positionné comme sûr, influent et digne de confiance. Nous serons des leaders de l'éducation non formelle, collaborant avec un réseau solide de partenaires et d'organisations qui partagent notre vision de donner aux enfants et aux jeunes les moyens de relever les plus grands défis du monde.	

2024-C Stratégie pour le Scoutisme

Avancé par : Comité Mondial du Scoutisme

La Conférence,

- considérant la mise en œuvre réussie de la « Vision 2023 » en tant que stratégie pour le Scoutisme du Mouvement Scout depuis 2014,
 - reconnaissant le processus collaboratif impliquant l'ensemble du Mouvement Scout, qui a abouti à la prochaine Stratégie pour le Scoutisme, en intégrant notamment les idées précieuses des jeunes, des responsables scouts locaux, des responsables des Organisations Membres et des partenaires,
 - accueillant avec satisfaction l'accent mis par la prochaine Stratégie pour le Scoutisme sur l'impact et le changement que le Mouvement Scout souhaite réaliser dans les communautés locales et dans le monde au cours de la prochaine décennie,
-
- adopte le cadre stratégique proposé (tel qu'amendé) décrit dans le document de Conférence 5B en tant que « stratégie pour le Scoutisme » pour les trois prochaines périodes triennales ;
 - demande au Comités Mondial et Régionaux du Scoutisme,
 - o d'assurer une mise en œuvre coordonnée de la Stratégie pour le Scoutisme par le biais de plans triennaux qui tiennent compte des différents besoins et réalités dans le monde ;
 - o de soumettre aux Conférences mondiales et régionales du Scoutisme des rapports réguliers sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie pour le Scoutisme ;
 - prie le Bureau Mondial du Scoutisme,
 - o de mettre en œuvre le cadre intégré de suivi et d'évaluation de la Stratégie pour le Scoutisme, comme indiqué dans le document de conférence 6A ;
 - o de s'assurer que les Organisations membres bénéficient d'un soutien pour adopter la nouvelle Stratégie pour le Scoutisme dans leurs stratégies et plans nationaux ;
 - prie les Organisations membres d'intégrer la stratégie pour le Scoutisme dans leur propre stratégie nationale, en tenant compte des réalités et des cultures locales.

Projet d'objectifs du Plan triennal mondial 2024-2027

Avancé par : Comité Mondial du Scoutisme

1. INNOVER DANS L'ÉDUCATION	
a) Au sein du Mouvement Scout, les jeunes pourront profiter de programmes des jeunes plus innovants, flexibles, pertinents et attrayants, qui tirent profit de la technologie pour offrir des expériences éducatives plus transformatrices et axées sur les compétences.	Amendement 04 (proposé par l'Autriche, appuyé par l'Allemagne, le Costa Rica et la Lituanie) a) Le Mouvement scout s'est appuyé sur les programmes des jeunes existants en collaboration avec des experts reconnus, veillant à ce que les jeunes bénéficient de programmes plus innovants, flexibles, pertinents et attrayants. Ces programmes utilisent la technologie pour offrir des expériences d'apprentissage plus transformatrices et axées sur les compétences.
b) Le Mouvement Scout transformera son approche de l'éducation à la paix afin de répondre aux réalités actuelles qui changent sans cesse. Nous donnerons aux jeunes les moyens d'amener la paix dans leurs communautés, de célébrer la diversité et de contribuer à une culture de l'inclusion.	Amendement 05 (proposé par l'Autriche, appuyé par l'Allemagne, le Costa Rica et la Lituanie) b) Le Mouvement Scout transformera examinera son approche toutes les méthodes éducatives les plus récentes en matière d'éducation à la paix, afin et s'adaptera aux réalités changeantes et d'offrir de donner aux jeunes les moyens de créer la paix dans leurs communautés, de célébrer la diversité et de promouvoir une culture de l'inclusion.
b) Les jeunes dans le Mouvement Scout ont acquis de meilleures compétences leur permettant de réduire au maximum leur impact environnemental, de promouvoir des modes de vie durables et de devenir des artisans du changement en faveur de la durabilité dans le domaine de l'environnement.	
c) Le Mouvement Scout sera le principal acteur mondial du développement du leadership chez les jeunes, garantissant que les jeunes puissent façonner leur propre	Amendement 06 (proposé par l'Irlande et les Scouts de Chine, appuyé par la Suisse, la Belgique et la Serbie) d) Le Mouvement scout deviendra le

réalité.	principal prestataire mondial de développement du leadership des jeunes, en veillant à ce que ce leadership soit mis en œuvre à tous les niveaux, tant au sein qu'en dehors du Scoutisme. Ainsi, les jeunes pourront façonner leurs propres réalités.
2. RENFORCER LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION	
a) Le Mouvement Scout a identifié et a réduit les obstacles à la participation, afin de permettre à davantage de jeunes et d'adultes de vivre le Scoutisme et d'y prendre part à tous les niveaux.	Amendement 07 (proposé par l'Espagne, appuyé par l'Afrique du Sud et la Suède) a) Le Mouvement Scout a identifié et a réduit les obstacles à la participation, afin de permettre à davantage de jeunes et d'adultes de vivre le Scoutisme et d'y prendre part à tous les niveaux. a) Le Mouvement Scout a activement identifié et réduit les obstacles, soutenant la co-création de contenu, de structures et de processus grâce à un dialogue et un apprentissage intergénérationnels. Cela permet à un plus grand nombre de jeunes et d'adultes de faire l'expérience du Scoutisme et d'y participer à tous les niveaux.
b) Le Mouvement Scout sera plus flexible et inclusif, atteignant toutes les communautés, partout.	Amendement 05 (proposé par l'Autriche, appuyé par l'Allemagne, le Costa Rica et la Lituanie) b) Le Mouvement Scout sera plus flexible, adaptable et inclusif, atteignant toutes les communautés, partout.
3. GARANTIR LA PROTECTION ET LE BIEN-ÊTRE	
a) Le Mouvement Scout a mis en place les mesures, mécanismes et capacités nécessaires pour assurer la sécurité de tous ses membres à tous	

ses niveaux.	
b) Les jeunes et les adultes recevront les outils et l'appui nécessaire pour devenir des leaders en matière de bien-être, dans le Mouvement Scout et dans leurs communautés.	
4. VALORISER LE VOLONTARIAT	
a) Le Mouvement Scout a adopté des cadres de bénévolat flexibles et inclusifs qui renforcent la participation et les possibilités de bénévolat à tous les niveaux.	
b) Le Mouvement Scout s'efforcera d'attirer et de conserver des bénévoles d'horizons divers et aux compétences variées.	
5. UNE ORGANISATION ADAPTÉE	
a) Le Mouvement Scout a transformé ses structures de gouvernance, ses modèles organisationnels et ses modèles de prise de décision pour s'assurer de pouvoir offrir un Scoutisme pertinent et de qualité à l'avenir.	Amendement 09 (proposé par les Scouts de Chine, appuyé par la Nouvelle-Zélande, la Serbie et l'Irlande) a) Le Mouvement Scout a transformé ses structures de gouvernance, ses modèles d'organisation et son processus de prise de décision, en assurant le développement du leadership des jeunes par l'inclusion d'un plus grand nombre de jeunes dans les organes de prise de décision à tous les niveaux du Scoutisme. Cela garantit que le Mouvement Scout a la capacité d'offrir un Scoutisme de qualité et pertinent pour l'avenir.
b) Le Mouvement Scout a amélioré sa viabilité financière à tous les niveaux grâce à des approches responsables pour générer des sources de revenus diverses et pour garantir une gestion financière et une gestion des ressources efficaces.	

c) Le Mouvement Scout sera prêt à faire face aux effets du changement climatique sur notre organisation et prendra des mesures environnementales dans toutes ses opérations.	
d) Les événements scouts mondiaux ont amélioré leurs cadres organisationnels et de responsabilités, la gestion des risques et les processus opérationnels afin de garantir des expériences d'apprentissage positives et sûres pour les participants.	Amendement 10 (proposé par l'Autriche, appuyé par l'Allemagne, le Costa Rica et la Lituanie) Les événements scouts mondiaux ont renforcé leurs cadres organisationnels, leur responsabilité, leur gestion des risques et leurs processus opérationnels, assurant ainsi des expériences d'apprentissage enrichissantes et sécurisées pour les participants et les bénévoles.
N/A	Amendement 11 (proposé par les Scouts de Chine, appuyé par la Nouvelle-Zélande, la Serbie et l'Irlande) Insertion d'une nouvelle clause e) Le Mouvement Scout continue à renforcer l'engagement et le leadership des jeunes en incluant davantage de jeunes dans les organes de décision à tous les niveaux du Scoutisme.
N/A	Amendement 12 (proposé par l'Autriche, appuyé par la Lituanie) Insertion d'une nouvelle clause f) Le Comité Mondial du Scoutisme s'engagera activement dans le dialogue avec toutes les Organisations Membres lors de l'élaboration du prochain Plan Triennal, afin de garantir un engagement significatif avant la Conférence.
UNE ORGANISATION CAPABLE DE S'ADAPTER	
a) Le Mouvement Scout a augmenté ses capacités en matière de recherche et a intégré des mécanismes efficaces pour mesurer l'impact du Scoutisme et	

permettre une prise de décision basée sur des données.	
b) Le Mouvement Scout anticipera et s'adaptera mieux aux défis internes et externes.	
7. UNE ORGANISATION INFLUENTE	
a) Le Mouvement Scout a amélioré sa visibilité externe sur la valeur de l'impact transformateur du Scoutisme pour les personnes et les communautés.	
b) Le Mouvement scout sera un défenseur de premier plan des questions contemporaines pour les jeunes, en tant qu'acteur clé de l'évolution de la société et de l'éducation.	

2024-D Plan triennal mondial 2024-2027

Avancé par : Comité Mondial du Scoutisme

La Conférence,

- notant la prochaine Stratégie pour le Scoutisme contenue dans le document de Conférence 5B tel qu'elle a été examinée par la 43e Conférence Mondiale du Scoutisme,
 - Accueillant avec satisfaction le cadre de planification de l'OMMS décrit dans le document de Conférence 6A, approuvé par le Comité Mondial du Scoutisme, pour garantir une mise en œuvre réussie de la prochaine Stratégie pour le Scoutisme grâce à un cadre simple et aligné, ainsi qu'à un système commun de suivi et d'évaluation
-
- approuve le plan triennal mondial 2024-2027 (tel qu'amendé), compris dans le document de Conférence 6B, en tant qu'orientation stratégique générale pour les travaux à mener au cours de la période triennale ;
 - prie le Comité Mondial du Scoutisme de finaliser le plan triennal mondial 2024-2027 comme suit,
 - o de procéder à une évaluation finale des ressources disponibles et de l'aligner sur les résolutions approuvées de la conférence ;
 - o d'établir un cadre opérationnel pour la mise en œuvre du plan ;
 - o d'approuver les nouveaux indicateurs clés de performance pour mesurer les progrès à la lumière du cadre de planification de l'OMMS ;
 - o de partager une version finale du plan triennal mondial 2024-2027 au plus tard le 31 décembre 2024, et de communiquer des rapports d'avancement réguliers aux organisations membres ;
 - demande que les Comités Mondiaux et Régionaux du Scoutisme prennent des mesures et agissent pour une mise en œuvre conjointe et coordonnée de la stratégie pour le Scoutisme, en utilisant le cadre de planification de l'OMMS ;
 - prie le Comité Mondial du Scoutisme d'élaborer le plan triennal 2027-2030 selon l'approche définie dans le cadre de planification de l'OMMS et en tenant compte des enseignements tirés durant cette démarche.

2024-E À l'abri de la maltraitance

Avancé par : Comité Mondial du Scoutisme

La Conférence,

- reconnaissant l'évolution d'À l'abri de la maltraitance découlant des résolutions de Conférence et l'article V.5.e de la Constitution de l'OMMS,
 - considérant que la sécurité et le bien-être sont essentiels à un environnement d'apprentissage sûr pour les enfants, les jeunes et les adultes dans le Scoutisme,
 - reconnaît l'élaboration et la mise en œuvre du mécanisme d'évaluation d'À l'abri de la maltraitance,
 - note l'annexe de la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance comprise dans le document de Conférence 7, tel qu'approuvée par le Comité Mondial du Scoutisme, résultat de la résolution de Conférence 2021-04,
- prie le Comité Mondial du Scoutisme et le Bureau Mondial du Scoutisme, pendant cette période triennale, de,
 - o de réviser la politique mondiale À l'abri de la maltraitance et les ressources qui l'accompagnent pour s'assurer qu'elles sont alignées sur le mécanisme d'évaluation À l'abri de la maltraitance et sur les normes internationales de protection ;
 - o de soutenir davantage les organisations membres, en tenant compte de la diversité de leurs besoins, pour qu'elles respectent les normes À l'abri de la maltraitance grâce à la mise en œuvre intégrale du mécanisme d'évaluation À l'abri de la maltraitance ;
 - o de mettre en place un mécanisme pour faire respecter l'article V.5.e de la Constitution de l'OMMS, tout en tenant compte des lois et règlements nationaux ;
 - demande aux Organisations membres de reconnaître leur responsabilité collective et d'ouvrir la voie du changement au sein de leur organisation dans le domaine de la protection des droits des enfants et des jeunes, comme déclaré dans la résolution de Conférence 2021-04.

Proposée par : le Comité Mondial du Scoutisme

2024-F Stratégie pour les événements de l'OMMS

Avancé par : Comité Mondial du Scoutisme

La Conférence,

- reconnaissant les leçons tirées de plusieurs démarches d'examen, y compris celles du panel chargé de l'examen du 25e Jamboree Scout Mondial de l'OMMS, du projet de révision des événements scouts mondiaux du plan triennal mondial 2021-2024, ainsi que des évaluations d'événements passés,
 - conscient de la complexité de l'organisation des événements Scouts,
 - reconnaissant les risques encourus par les hôtes et les Organisations membres participantes lorsqu'ils organisent ou prennent part à des événements scouts,
 - réaffirmant l'importance de la résolution de Conférence 2021-09 sur les événements scouts dans le monde moderne,
- approuve la stratégie pour les événements de l'OMMS, telle que présentée dans le document de Conférence 8 ;
 - demande au Comité Mondial du Scoutisme,
 - o de prendre en compte les retours reçus lors des sessions de Conférence portant sur le sujet
 - o de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie pour les événement de l'OMMS à l'aide des plans triennaux, en procédant par étapes, dans un premier temps avec les événements scouts mondiaux puis des événements scouts régionaux ;
 - o de communiquer régulièrement des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie pour les événements de l'OMMS aux Conférence Mondiale et Régionales du Scoutisme ;
 - o d'assurer un apprentissage continu tout au long de la mise en œuvre de la Stratégie pour les événement de l'OMMS, en s'appuyant sur les contributions des hôtes et des Organisation membres.

Amendement 13 (proposé par la Suède, appuyé par la Suisse)

- o **de veiller à ce que le travail sur les questions stratégiques pour innover de nouveaux formats pour les expériences scouts internationales soit lancé au cours de la prochaine période triennale, avec des mises à jour des progrès présentées dans le rapport à mi-mandat et une application partielle des avancées prévue pour la Conférence Mondiale du Scoutisme de 2027. En conséquence, la Conférence accepte que certains points opérationnels prévus puissent être mis en œuvre plus tard que prévu dans le processus de mise en œuvre (voir ConfDoc 08 Annexe 2).**

2024-G Vers une Conférence Mondiale du Scoutisme réellement inclusive

Proposé par : Brésil

La Conférence,

- notant la dernière résolution de Conférence 2021-06 sur l'évolution de la Conférence et le besoin d'offrir une Conférence Mondiale du Scoutisme plus inclusive, diversifiée et engageante,
- reconnaissant l'importance pour toutes les Organisations membres d'être représentées à toute réunion de la Conférence Mondiale du Scoutisme,
- consciente du fait que les distances géographiques et les défis économiques peuvent empêcher les Organisations Membres d'envoyer leurs représentants en personne aux Conférences Mondiales du Scoutisme,
- reconnaissant les difficultés économiques auxquelles de nombreux pays continuent à faire face suite à la pandémie de COVID-19,
- accueillant avec satisfaction des initiatives qui permettent aux Organisations membres confrontées à des difficultés économiques d'être partiellement représentées à la Conférence Mondiale du Scoutisme par le biais d'une participation en ligne,
- notant que la participation en ligne ne peut pas être considérée comme une mesure suffisante d'inclusion car elle ne permet pas aux Organisations membres de bénéficier pleinement de l'expérience de la Conférence Mondiale du Scoutisme,
- consciente qu'une révision du modèle des Événements scouts mondiaux inclut également la nécessité de réfléchir à la manière dont l'OMMS organise ses Conférences Mondiales du Scoutisme,

Amendement 14 Proposé par l'Autriche, appuyé par la Macédoine du Nord, Liechtenstein)

- **prie le Comité Mondial du Scoutisme de veiller à ce que les futures Conférences Mondiales du Scoutisme consacrent suffisamment de temps et d'espace pour faciliter l'échange démocratique et le débat sur les résolutions et les amendements entre les Organisations Membres en séance plénière et en petits groupes.**
- prie instamment le Comité Mondial du Scoutisme d'étudier des modèles alternatifs pour les Conférences Mondiales du Scoutisme qui se traduiraient par des événements moins coûteux (~~y compris des événements~~ plus courts qui optimisent le temps et les coûts, et l'utilisation de lieux moins coûteux, tels que des centres éducatifs) ;
- demande que les hôtes proposent une variété d'options d'hébergement comprenant les types d'hébergement les plus divers possibles ;

Amendement 15 (proposé par l'Italie, appuyé par le Brésil)

- prie le Comité Mondial du Scoutisme d'étudier ~~un système de frais de participation différencié pour la Conférence Mondiale du Scoutisme qui prenne en compte,~~
 - ~~o le système actuel de catégorisation des pays ;~~
 - ~~o the système actuel pour les participants de moins de 30 ans~~
 - ~~o les distances parcourues par les représentants de chaque Organisation membre ;~~
 - ~~o la possibilité pour les Organisations membres qui n'inscrivent qu'un seul représentant de payer des frais de participation réduits~~

Un mécanisme de financement, reposant sur des sources internes et externes, sera établi pour soutenir la participation en personne de chaque Organisation Membre aux Conférences Mondiales du Scoutisme.

Amendement 16 (proposé par l'Italie, appuyé par le Brésil)

- demande que les organisations membres continuent d'avoir la possibilité de participer en ligne ~~et que la technologie soit régulièrement mise à jour afin d'améliorer la qualité et l'exhaustivité de l'expérience en ligne,~~ **en veillant à ce qu'elle soit qualitativement pertinente et bien équilibrée avec les espaces physiques d'interaction et de débat.**

2024-H Politique mondiale en matière de santé mentale

Proposé par : Colombie

La Conférence,

- reconnaissant le rôle primordial de la santé mentale dans le bien-être des individus et des sociétés,
- reconnaissant la résolutions de Conférence 1924-14 par laquelle toutes les nations cherchent à donner des jeunes en bonne santé,
- réfléchissant à la résolution de Conférence 2021-04, qui reconnaît que la sécurité, le bien-être mental et les besoins de développement des jeunes sont des priorités placées au cœur de la mission du Scoutisme,
- réaffirmant les principes de la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance adoptée par la résolution de Conférence 2017-05,
- reconnaissant les efforts considérables déployés par les organisations internationales pour formuler des politiques en matière de santé mentale, reconnaissant les implications sociales profondes exacerbées par la pandémie de COVID-19,
- reconnaissant l'importance d'aligner les politiques en matière de santé mentale sur les Objectifs de développement durable des Nations unies, en particulier l'ODD 3 visant à garantir des vies saines et à défendre le bien-être de tous,

Amendement 17 (proposé par l'Australie et soutenu par la Nouvelle-Zélande).

- **reconnaissant l'importance de garantir des politiques pertinentes et actuelles de l'OMMS qui promeuvent la santé mentale au sein de notre Mouvement.**
- appelle le Comité Mondial du Scoutisme et le Bureau Mondial du Scoutisme à ~~développer une Politique Mondiale de Santé Mentale~~ **incorporer ou améliorer les initiatives de santé mentale dans les politiques actuelles pertinentes de l'OMMS** pour le Mouvement Scout
 - o considérant les meilleures pratiques internationales, les recherches et les données recueillies sur les problèmes de santé mentale affectant les jeunes et les adultes dans le monde entier ;
 - o en collaborant avec des experts en santé mentale, des organisations et des parties prenantes afin de de formuler des lignes directrices et des stratégies globales pour aborder et promouvoir la santé mentale au sein du scoutisme.
 - o **soutenir les organisations membres dans l'adoption et la mise en œuvre d'initiatives visant à développer et à comprendre la santé mentale.**

2024-I Encourager la prévention de la violence basée sur le genre

Proposé par : Colombie

La Conférence,

- rappelant les résolutions de Conférence 1996-05 et 1999-04 sur l'égalité des genres dans le Mouvement Scout,
- rappelant les principes fondamentaux d'égalité, de respect et de dignité contenus dans la Promesse et la Loi Scoutes,
- reconnaissant l'effet nuisible et généralisé de la violence basée sur le genre sur les individus et les communautés dans le monde,

L'amendement 18 (a) (proposé par la Suède, appuyé par la Colombie, les États-Unis d'Amérique, l'Algérie, le Sri Lanka et le Rwanda) insertion

- **considérant les programmes et campagnes menés par l'Association Mondiale des Guides et des Éclaireuses (AMGE) pour lutter contre la violence basée sur le genre,**
 - reconnaissant la responsabilité du Mouvement Scout de favoriser un environnement sûr et inclusif pour tous les membres,
 - affirmant l'engagement du Mouvement Scout envers le respect des droits humains et la promotion de l'égalité des genres,
- encourage l'intégration de l'éducation et la formation à la prévention de la violence basée sur le genre au sein d'À l'abri de la maltraitance ;
 - demande aux Organisations Membres de créer des programmes des jeunes mixtes qui favorisent l'égalité des genres et les identités de genre positives dans le Scoutisme, en soulignant l'importance de remettre en question les stéréotypes de genre nuisibles et en encourageant les relations respectueuses entre jeunes et adultes ;

Amendement 19 (proposé par l'Espagne, appuyé par le Cabo Verde) insertion

- prie le Comité Mondial du Scoutisme et le Bureau Mondial du Scoutisme,
 - o de préparer des conseils et des ressources à l'intention des Organisations Membres visant à soutenir les initiatives de prévention de la violence basée sur le genre, notamment par l'ajout de texte à la politique mondiale « À l'abri de la maltraitance » ; **et d'élaborer un dossier pédagogique qui aborde la prévention de la violence basée sur le genre sous l'angle de l'éducation.**
 - o de donner la priorité à la prévention de la violence basée sur le genre dans les programmes et activités Scouts
 - o de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution de la Conférence et faire rapport sur les résultats ;

- o d'établir des partenariats avec des parties prenantes concernées afin de renforcer les efforts de prévention et de lutte contre la violence basée sur le genre ;
- o de participer activement aux campagnes internationales sur les violences de genre afin de promouvoir la sensibilisation et d'amplifier l'impact de ces initiatives mondiale au sein du Mouvement Scout.

Amendement 18 (b) (proposé par la Suède, appuyé par la Colombie, les États-Unis d'Amérique, l'Algérie, le Sri Lanka et le Rwanda) insertion

- **de chercher à établir un partenariat avec l'AMGE pour la mise en œuvre de cette résolution.**

2024-J Vivre ensemble en paix

Proposé par : Madagascar

La Conférence,

- reconnaissant que le Scoutisme permet la formation de citoyens pleinement engagés dans la communauté et œuvrant à la construction d'un monde meilleur,
 - Réaffirmant la promesse de paix du Mouvement Scout, partie intégrante de sa responsabilité en tant que premier mouvement éducatif des jeunes dans le monde,
 - Rappelant les résolutions de Conférence 1988-08, 2005-23, 2008-28, 2011-16, 2014-12, 2014-13, 2017-08 et 2021-10 sur l'éducation et le leadership pour la paix,
 - reconnaissant la résolution A/RES/72/130 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée à l'unanimité des 193 états membres, proclamant le 16 mai de chaque année Journée internationale du vivre-ensemble en paix,
- invite toutes les Organisations Membres à célébrer la Journée internationale du vivre-ensemble en paix le 16 mai de chaque année ;
 - Encourage les rencontres innovantes nationales et internationales pour renforcer le leadership et les compétences visant à parvenir à une représentation inclusive des jeunes dans les domaines de la prévention et de la résolution de conflit et de la construction de la paix ;
 - invite toutes les Organisations Membres à intégrer l'éducation à la culture de paix dans leurs programmes afin d'établir une paix politique, sociale, et économique pour le bien-être de l'humanité et de développer chez les jeunes des compétences et comportements favorisant le vivre-ensemble en paix ;

Amendement 20 (proposé par l'Australie et soutenu par la Nouvelle-Zélande).

- demande au Comité Mondial du Scoutisme **d'examiner les programmes et initiatives existants en vue de soutenir tout développement ultérieur et la promotion de** ressources pour les Organisations Membres, pour leur permettre de comprendre et d'appliquer les principes liés à l'inclusion des jeunes dans les efforts de construction de la paix.

Amendement 21 (proposé par l'Italie et soutenu par Madagascar).

- demande au Comité Mondial du Scoutisme de développer et mettre en avant **des mesures** et des ressources à destination des Organisations Membres pour les aider à mettre en œuvre les principes liés à **l'inclusion des** jeunes dans les efforts de construction de la paix.

RÉSOLUTIONS DE COURTOISIE

La 43^e Conférence Mondiale du Scoutisme exprime sa gratitude envers :

1. S.E. M. Abdel Fattah El-Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, pour avoir accordé son patronage à la 43^e Conférence mondiale du Scoutisme et pour son soutien au Scoutisme en Égypte.
2. S.E. Amina J. Mohammed, Secrétaire Générale Adjointe des Nations Unies, pour son rôle et son engagement dans la réalisation des Objectifs de développement durable, son soutien inébranlable au Scoutisme Mondial et son investissement dans la promotion des droits, des opportunités et des intérêts des enfants et des jeunes, partout dans le monde.
3. La Présidente de la 43^e Conférence Mondiale du Scoutisme, Mme Amal Ridene et les Vice-présidents M. Edgar Marumbu et M. Madhusudan Avala pour tous les efforts qu'ils ont déployés pour présider la Conférence et en garantir la réussite.
4. Tous les membres des Bureaux de la Conférence, y compris ceux du comité de direction, du comité des résolutions, du comité de vérification des pouvoirs et des scrutateurs, ont assuré le bon déroulement des procédures.
5. Le Président sortant du CMS, Andrew Edward « Andy » Chapman, et le Comité Mondial du Scoutisme, y compris les Jeunes conseillers, pour leur leadership dans la mise en œuvre des décisions de la Conférence, et les autres mesures visant à améliorer le Scoutisme prises au cours de la période triennale, y compris la garantie d'une bonne gouvernance au sein de l'OMMS.
6. La Fédération Égyptienne du Scoutisme pour son travail de préparation à l'accueil de la Conférence Mondiale du Scoutisme et les bénévoles et le personnel de la Fédération Égyptienne du Scoutisme pour leur énorme travail de soutien à la planification et à l'organisation de la Conférence Mondiale du Scoutisme au Caire, en Égypte, ainsi que pour en avoir fait une belle réussite.
7. Le personnel du Bureau Mondial du Scoutisme pour sa diligence et son travail acharné pour assister le Comité Mondial du Scoutisme et aux Comités Régionaux du Scoutisme, et pour offrir les meilleurs services possibles aux différentes parties prenantes, y compris les Organisations Membres.
8. Les bénévoles de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout et le personnel du Bureau Mondial du Scoutisme pour leur dévouement et leur soutien, qui ont fait de la 43^e Conférence Mondiale du Scoutisme une véritable réussite.
9. Les Organisations Membres participant à la première Conférence Mondiale du Scoutisme en personne après la pandémie de COVID-19.

10. Les ministères, entités et personnes suivantes de la République arabe d'Égypte :

- a) S.E. Dr. Asharaf Sobhy, Ministre de la Jeunesse et des Sports
- b) Le ministère de la jeunesse et des sports
- c) S.E. Dr. Rania A. Al-Mashat, Ministre de la Planification, du Développement Économique et de la Coopération Internationale
- d) Le Général Ismel Elfar Chef du Comité suprême de l'OMSC
- e) Mostafa Magdy Assistant associé du ministre et chef du comité gouvernemental
- f) La Fondation Misr Elkheer
- g) La United Group Company
- h) Egypt Air
- i) La Banque nationale d'Égypte

11. Toutes les institutions et entreprises mondiales et régionales, publiques et privées, sans lesquelles il aurait été très difficile de faire du rêve de cette Conférence une réalité.

- a) Alwaleed Philanthropies
- b) Le Secrétariat du Commonwealth
- c) Education Cannot Wait
- d) La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- e) KAICIID
- f) Le Centre Scout International de Kandersteg
- g) La Learning Economy Foundation
- h) Solafrica
- i) Les Nations Unies
- j) Le Fonds des Nations unies pour l'enfance et Generation Unlimited
- k) La Fondation des Nations Unies
- l) Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
- m) ONU Femmes
- n) Organisation mondiale de la Santé
- o) L'Association Mondiale des Guides et des Éclaireuses
- p) L'Union chrétienne mondiale des jeunes gens, YMCA
- q) La Fondation du Scoutisme Mondial

12. Les équipes de préparation de la 43^e Conférence Mondiale du Scoutisme pour leur leadership qui a mené à la réussite de cet événement.

13. Les membres de l'équipe internationale de bénévoles de la 43^e Conférence Mondiale du Scoutisme pour leur dévouement, leur engagement et leur travail acharné sur le terrain afin de rendre les événements agréables pour tous les participants.